

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC
PREAVIS 38-2018 « SOUTIEN DE CHF 460'000 AU FAR POUR LA PERIODE 2019-2022»

La Commission ad hoc chargée de débattre du Préavis 38-2018 s'est réunie le 1^{er} novembre 2018. Etaient présents Mesdames Evelyne Vogel de Trélex, Christine Girod de Gland, Elvira Rölli d'Arzier-Le Muids et Messieurs Roberto Dotta de Chavannes-des-Bois et Claude Farine de Nyon. Nous remercions Monsieur Gérard Produit ainsi que Mesdames Cintia Stucker et Nathalie-Raya Etter pour les informations données lors de notre séance du 1^{er} novembre 2018.

Au cours de cette séance, Monsieur Produit nous explique le processus d'investissements et nous présente le projet de soutien soumis pour validation au Conseil Intercommunal.

Le Far a bénéficié de la première convention tripartite signée avec la Région en 2011. C'est donc actuellement la 3^{ème} convention qu'il s'agit de signer. Le FAR est une association importante qui a le Press Book le plus volumineux de tous les acteurs culturels de la région. C'est aussi un laboratoire de création. Il est en phase avec la politique culturelle cantonale. Le Far a été le premier à se mettre en réseau avec d'autres acteurs de la vie culturelle. Il a établi une belle collaboration avec l'ECAL, car il dispose de l'envergure pour travailler avec les Hautes écoles, les entreprises et les habitants.

Monsieur Produit a souligné les projets passionnants que le Far a développé régulièrement avec le Gymnase de Nyon.

Le local dont le Far dispose actuellement n'est pas une salle de spectacle, bien qu'il soit utilisé comme tel pendant le Festival depuis que l'Usine à gaz est en travaux. Il permettra aussi des animations, des rencontres avec le public pendant l'année. C'est la Ville de Nyon qui met à disposition le local et investit également dans la rénovation de l'Usine.

Le Far génère des retombées touristiques à prendre en considération. A relever qu'il est soutenu par le FRET (Fonds Régional d'Équipement Touristique), ce qui démontre que les différentes collectivités ont compris le souhait que toute la région puisse bénéficier de la culture. Dans la Région, les taxes de séjour (Fr. 900'000.-/an) vont pour moitié au soutien des activités de Nyon Région Tourisme. L'autre moitié est attribuée à l'équipement touristique (Fr. 150'000.-) et à la culture (Fr. 150'000.-).

Mais pour son fonctionnement, la part de financement privé du FAR est aussi conséquente.

Le Far se veut accessible à tout un chacun. Il se veut un facteur de cohésion sociale.

Les axes de la politique culturelle mis en place au sein de Région de Nyon ont soulevé un débat au sein des membres de la commission.

Un membre de la commission a relevé que les communes du district traversent une période financière fort délicate et tout investissement, participation régionale crée

incompréhension à l'interne. Difficile de justifier ces engagements financiers régionaux lorsque le but visé ne répond pas à la vision communale, lorsque des projets internes se trouvent ainsi pénalisés par mesure de restriction économique.

Nous nous sommes aussi posé la question sur la position de la FRAC (Fédération Régionale des Associations Culturelles du district de Nyon).

Nous sommes conscients qu'il est primordial de pérenniser les subventions parce que les artistes se réservent bien à l'avance. Toutefois, dans le contexte actuel, la commission souhaite une discussion par rapport à l'investissement culturel dans la région.

Conclusion

Au vu des explications reçues, ayant pris connaissance des montants projetés, la commission ad hoc donne un avis favorable au préavis 38-2018 déposé par le CODIR, relatif à une demande de soutien de CHF 460'000 au Far pour la période 2019-2022.

Pour la commission :

Christine GIROD

Evelyne VOGEL

Claude FARINE

Elvira RÖLLI